

Concertation préalable

QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PALaiseau - SACLAY

Le projet avance

Dans le cadre du développement d'un pôle scientifique et technologique d'envergure mondiale autour du plateau de Saclay, l'Établissement public Paris-Saclay a pris l'initiative en mars 2011 d'une zone d'aménagement concerté, créée en avril 2012, incluant le site de l'École polytechnique. Aujourd'hui le projet a évolué et la concertation est relancée.



Plan d'aménagement © MDR/CCAF/FA

Les réflexions visent à un développement d'ensemble des 232 ha du site actuel de l'École polytechnique et de son secteur ouest.

--- Périmètre de la zone d'aménagement concerté

Pourquoi ce projet ?

Le quartier de l'École polytechnique s'inscrit dans le projet de développement du sud du plateau de Saclay. C'est un lieu d'enseignement et de recherche, où viennent s'implanter les établissements du Plan campus. C'est aussi un lieu d'innovation technologique, avec l'arrivée de nouvelles entreprises, de la start-up au grand groupe international. Il va également constituer un nouveau quartier de Palaiseau, fondé autour des principes d'ouverture sur la ville, de mixité et de qualité environnementale.

L'objectif est de créer un quartier mixte et vivant, intégré dans son environnement qui réunisse habitants, étudiants, chercheurs et salariés.

Un projet concerté

Les réflexions sur le devenir du quartier ont fait l'objet d'échanges avec le public lors de la concertation préalable en 2011.

L'arrêté de création a été pris en avril 2012 : le projet a depuis évolué, avec la validation par la Société du Grand Paris d'une gare du métro automatique Grand Paris Express au cœur du site, en inscrivant le quartier en continuité du quartier Camille Claudel. Ceci implique de modifier le dossier de création de la zone d'aménagement préalablement approuvé et d'engager une nouvelle concertation. En complément des panneaux et registres d'expression en mairie, un site internet permet à chacun de transmettre ses remarques et questions à l'Établissement public.

Les étapes de l'élaboration du projet



2012-2013
En parallèle et pour mettre en œuvre le projet, la ville de Palaiseau a lancé une procédure de révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.

Qu'est-ce qu'une zone d'aménagement concerté (ZAC) ?

Régie par le code de l'urbanisme, une zone d'aménagement concerté est un outil permettant de réaliser sur un périmètre précis un projet d'aménagement, décrit dans les dossiers de création puis de réalisation.



© P. Guignard

Vous avez des questions ?

www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats

habiter se divertir vivre
se déplacer
étudier entreprendre